

# La réponse du système de protection de la jeunesse montréalais aux enfants issus des minorités visibles<sup>1</sup>

par

*Chantal Lavergne*, Ph. D.

Chercheure et professeure associée

École de service social

Université de Montréal

Centre jeunesse de Montréal-IU

Courriel : chantal.lavergne@cjm-iu.qc.ca

*Sarah Dufour*, Ph. D.

Professeure adjointe

École de psychoéducation

Université de Montréal

*Janet Sarniento*, M. Sc.

Agente de recherche professionnelle

Centre jeunesse de Montréal-IU

*Marie-Ève Descôteaux*, M. Sc.

Agente de recherche

École de psychoéducation

Université de Montréal

Results of a study comparing the signaling of visible-minority youths and other youths in need of protection.

Résultats d'une étude comparant les signalements d'enfants faisant partie ou non de minorités visibles.

Le présent article porte sur la représentation des enfants issus des minorités visibles dans le système de protection de la jeunesse montréalais. Il vise à comparer les signalements concernant les enfants caucasiens, les enfants noirs et les enfants issus d'autres minorités visibles qui font l'objet d'une évaluation par les services de protection montréalais. L'expression « minorité visible » fait référence aux enfants qui diffèrent de ceux de la majorité en matière de couleur de peau, de culture, de traditions ou

de religion (Chan, 2008). Au Canada, les Chinois, les Asiatiques du Sud, les Philippins, les Japonais, les Noirs, les Arabes et les Latino-Américains figurent parmi les groupes désignés comme minorités visibles en vertu du *Règlement sur l'équité en matière d'emploi* (Gouvernement du Canada, 2004). Comme il existe très peu de données sur la situation des enfants issus des minorités visibles au Québec et qu'ils constituent une part de plus en plus importante de la clientèle du système de protection montréalais, les questions plus spécifiques sur lesquelles portent l'étude sont les suivantes : 1) Les enfants des minorités visibles sont-ils sur ou sous-représentés dans les services de protection montréalais? 2) Les enfants de minorités visibles recevant des services de protection à Montréal présentent-ils des caractéristiques individuelles et familiales différentes des autres enfants? 3) Les caractéristiques de leurs signalements diffèrent-elles de celles des autres? 4) Reçoivent-ils des services de protection différents des autres enfants?

## État des connaissances et problématique

La représentation disproportionnelle des enfants des minorités visibles dans les services de protection de l'enfance aux États-Unis est maintenant bien connue. Cette disproportion signifie que la place relative de certains groupes ethnoculturels dans le système de protection ne reflète pas leur poids démographique dans la population générale (Shaw, Putnam-Hornstein, Magruder et Needell, 2008). Les recherches effectuées jusqu'à présent sur le sujet indiquent que les enfants noirs sont surreprésentés à toutes les étapes de la trajectoire de services au sein du système de protection de l'enfance (Chapin Hall Center for Children, 2008). Cette surreprésentation est particulièrement remarquée à l'entrée des services de protection (Flukes, Yuan, Hedderson et Curtis, 2003) ainsi qu'à l'étape du placement où, comparés à leur proportion dans la population générale, ils sont 2,43 fois plus nombreux à faire l'objet d'un retrait de leur milieu familial (Hill, 2006).

**Intervention, la revue de l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec.**  
Numéro 131, hiver 2009 : 233-241.

Au Canada, le phénomène de la surreprésentation affecte aussi de façon importante les enfants autochtones. Alors qu'ils représentent 5% de la population des enfants âgés de 15 ans ou moins, des études réalisées à partir des données de l'enquête canadienne sur l'incidence des cas de mauvais traitements et de négligence signalés aux services de protection montrent que ces enfants sont trois fois plus nombreux à avoir un signalement retenu à des fins d'enquête (Blackstock, Trocmé et Bennett, 2004; Lavergne, Dufour, Trocmé et Larrivée, 2008). Ces enfants sont également plus susceptibles que les autres de voir leur signalement pour maltraitance corroboré et d'être placés à l'extérieur de leur milieu familial (Blackstock et al., 2004). Au Québec, où les études sont très peu nombreuses, Bernard et McAll (2004) constatent la surreprésentation des enfants haïtiens au seuil du système de protection de la jeunesse à Montréal. Réalisée à partir d'une cohorte de 200 jeunes, l'étude démontre que ces enfants sont 2,17 fois plus susceptibles d'être signalés que les jeunes québécois de souche. Il ressort en outre que ces jeunes sont proportionnellement plus nombreux à faire l'objet d'un signalement retenu selon le code d'urgence le plus prioritaire, à être retirés d'urgence de leur milieu familial et à ne pas y retourner par la suite. Le recours au tribunal de la jeunesse est aussi plus fréquent pour ces enfants. Plus récemment, ces auteurs ont aussi constaté le phénomène de la surreprésentation des jeunes noirs à l'entrée du système pénal juvénile à Montréal (Bernard et McAll, 2009).

Trois hypothèses sont principalement évoquées pour expliquer la représentation disproportionnée des enfants issus des minorités visibles dans le système de protection de l'enfance : 1) des besoins plus importants, 2) la présence d'a priori dans les signalements et les décisions et, enfin, 3) l'absence de services adaptés culturellement.

Selon la première hypothèse, les enfants de minorités visibles seraient davantage aux prises avec la pauvreté, la monoparentalité, des parents isolés socialement et ils vivraient davantage dans des quartiers défavorisés, autant de facteurs associés aux mauvais traitements envers les enfants (Barth, 2005; Sedlak et Broadhurst, 1996; Sedlak et Schultz, 2005).

La deuxième hypothèse explique la surreprésentation par une plus grande attention des professionnels et des citoyens à d'éventuelles situations de maltraitance quand elles concernent certains groupes ethnoculturels. Ces enfants seraient ainsi plus susceptibles d'être signalés que les enfants caucasiens (Hines, Lemon, Wyatt et Merdinger, 2004; Tourigny et Bouchard, 1994). Un biais pourrait aussi influencer négativement la prise de décision aux différentes étapes de la trajectoire de services offerts aux enfants de minorités. Ces enfants seraient ainsi plus susceptibles de voir leur signalement retenu à des fins d'enquête et corroboré, et leurs placements seraient plus nombreux et plus longs que ceux des enfants caucasiens (Ards et al., 2003; Chapin Hall Center for Children, 2008; Hill, 2006).

La dernière hypothèse évoque un manque d'accès à des services adaptés culturellement susceptibles de prévenir le placement ou de faciliter le retour de l'enfant dans son milieu familial. Les familles de minorités n'auraient pas facilement accès à des services de prévention ou de traitement de la maltraitance au sein de leur communauté. En outre, les services seraient peu adaptés aux différences culturelles, par exemple sur les plans linguistique ou du respect de normes différentes régissant les relations familiales (Hines, et al., 2004; Stoltzfus, 2005). La disproportion culturelle dans les services de protection de l'enfance est un enjeu complexe et de plus en plus d'auteurs estiment qu'aucune des hypothèses avancées jusqu'à présent ne peut à elle seule expliquer un tel phénomène (Hill, 2006; Hines et al., 2004). Cette disproportion résulterait plutôt d'une combinaison de facteurs reliés au cumul de risques individuels, familiaux et communautaires ainsi qu'aux pratiques d'intervention et au système de protection lui-même (Barth, 2005; Dettlaff et Rycraft, 2008; Hines et al., 2004). Le manque de consensus sur les causes de cette situation suggère donc la nécessité de poursuivre les recherches sur ce phénomène.

Cela est d'autant plus important que la plupart des recherches sur le sujet ont porté principalement sur les enfants d'origine africo-américaine dans le cas des États-Unis et sur les enfants autochtones pour ce qui est du Canada. Les enfants des autres groupes minoritaires, dont

les enfants d'origine arabe, latino-américaine et asiatique, ont été quant à eux peu étudiés. Or, des données de recherche montrent que la disproportion de la représentation ne touche pas tous les groupes de la même manière. Alors que les enfants afro-américains sont surreprésentés à toutes les étapes de la trajectoire de services, ceux d'origine asiatique, latino-américaine et caucasienne sont sous-représentés dans les services de protection américains et canadiens (Ards et al., 2003; Lavergne et al., 2008). Il apparaît donc important d'examiner la trajectoire de services des enfants en distinguant les différents groupes ethnoculturels, si l'on veut mieux comprendre la réalité de ces enfants et établir des pistes pour contribuer à rendre «les interventions plus efficaces et compétentes sur le plan culturel» (Rycus et Hughes, 2005 : 487).

## Méthodologie

### *Constitution de l'échantillon et sources des données*

L'étude repose sur une analyse de données cliniques et administratives concernant des enfants âgés de 17 ans ou moins signalés aux services de protection de la jeunesse de la région de Montréal. Elle porte sur l'ensemble des 4 805 enfants dont le signalement a été retenu par la Direction de la protection de la jeunesse du Centre jeunesse de Montréal-IU et du Centre de la jeunesse et de la famille Batshaw entre le 9 juillet 2007 et le 8 juillet 2008. L'origine ethnoculturelle de l'enfant a été établie à partir de trois variables de base, soit la langue parlée à la maison, le pays de naissance et l'appartenance ethnoculturelle déclarée par l'enfant lui-même ou ses parents ou observée par l'intervenant. Dans le cas des enfants dont les parents n'avaient pas la même origine ethnoculturelle, celle du parent issu d'une minorité visible a été privilégiée. Dans le cas de couples issus de groupes minoritaires distincts, l'origine ethnoculturelle de la mère a été attribuée à l'enfant. La même procédure a été effectuée pour établir l'origine ethnoculturelle de la fratrie. Les données manquantes sur l'origine ethnoculturelle nous ont obligées à éliminer 480 cas. De plus, en raison de leur petit nombre et du fait qu'ils ne peuvent être considérés comme une minorité visible au sens de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, les 85 enfants autochtones ont été exclus. Enfin, 322 enfants

ont été exclus puisqu'aucune décision sur la situation de compromission n'avait encore été prise à la fin de la période à l'étude. Au total, ce sont donc 3 918 enfants dont le signalement pour mauvais traitements ou troubles de comportement a été retenu par les services de protection qui font partie de l'échantillon final.

Le système informatisé sur la clientèle des centres jeunesse, le système PIJ (Projet intégration jeunesse), a servi de source principale de données. Alimenté en continu à même les interventions quotidiennes des intervenants de la protection de la jeunesse, PIJ repose sur un ensemble de mesures mises en place pour assurer la standardisation des définitions entre les intervenants et les établissements et la saisie des informations dans le système ainsi que la fiabilité et la validité des données (Lavergne, Clément et Cloutier, 2005). Les renseignements contenus dans ce système permettent de documenter tant les caractéristiques de l'enfant et de sa famille que celles reliées aux motifs de signalement et aux services rendus au terme de l'évaluation et de l'orientation. Bien que ce système contienne près de 400 variables, seule une partie des renseignements a été utilisée dans la présente étude.

### *Variables à l'étude*

*Origine ethnoculturelle.* L'opérationnalisation de l'origine ethnoculturelle est la même dans la présente étude que dans celle du recensement canadien de 2006. Trois groupes ont été constitués : les enfants caucasiens (n = 1659), les enfants noirs (n = 457) provenant des Antilles et de l'Afrique et les enfants issus des autres minorités (n = 495) comme les Asiatiques du Sud et de l'Est, les Philippins, les Japonais, les Arabes et les Latinos-Américains.

*Caractéristiques du signalement.* La **source de signalement** (professionnelle ou citoyenne) constitue une première variable au sujet du signalement. Les cinq **motifs de signalement** sont : mauvais traitements, négligence/abandon, agression sexuelle et mauvais traitements psychologiques, troubles de comportement sérieux, et une dernière catégorie regroupant les situations où plus d'une problématique est signalée (cooccurrence). Dans les situations de mauvais traitements, la présence de **sérvices physiques** chez l'enfant et de **pratiques**

**éducatives déraisonnables** chez les parents est aussi analysée.

*Caractéristiques des services de protection.* Chacune des situations de mauvais traitements ou de troubles de comportement peut être évaluée comme corroborée ou non corroborée. Les **taux de corroboration** sont calculés en prenant le nombre de cas corroborés divisé par le nombre de cas évalués multiplié par 100. Les autres variables reliées aux services rendus concernent les décisions portant sur le besoin de services de protection, le type de mesures et le placement. Dans l'étude, le **besoin de services de protection** signifie que l'intervenant a décidé, après une évaluation complète de la situation, de garder le dossier ouvert afin que l'enfant et sa famille reçoivent des services de protection, car sa sécurité ou son développement sont compromis. Le **type de mesures** correspond au régime en vertu duquel les services de protection sont prodigués, que ce soit selon une entente sur mesures volontaires ou sur ordonnance du tribunal. Enfin, il y a **placement** lorsque l'enfant est confié à des adultes à l'extérieur de son foyer, comme une famille d'accueil ou un centre résidentiel. La décision sur le placement est celle qui est prise à la fin de l'orientation (placement à long terme).

*Caractéristiques individuelles ou familiales.* La **récurrence** de mauvais traitements ou des troubles de comportement est mesurée par la présence d'une évaluation antérieure corroborée au cours des cinq dernières années. Les variables reliées aux parents concernent **l'âge de la mère à la naissance de l'enfant** et les **facteurs de risque** perçus par les intervenants. L'abus d'alcool ou de drogue, la violence intra-familiale, les problèmes de santé mentale ou physique, de déficience intellectuelle, d'instabilité émotionnelle, de jeu excessif et des antécédents judiciaires peuvent être présents. La variable est dichotomisée : aucun risque, un risque ou plus. Les caractéristiques de la famille concernent la **structure familiale** au moment du signalement ou durant l'évaluation (monoparentale ou biparentale) et le nombre d'enfants dans la famille.

### *Analyses*

Deux types d'analyses ont été réalisés. Le premier a permis d'évaluer la disproportion dans

la représentation des différents groupes ethnoculturels dans le système de protection par le calcul d'indices de disparité (Shaw et al., 2008). Cette méthode permet d'estimer la probabilité qu'un groupe vive un événement comparativement à celle d'un autre groupe. Il s'agit donc d'une mesure de comparaisons intergroupes de la représentation relative des différents groupes ethnoculturels à chacune des étapes de leurs trajectoires dans les services (signalement, besoin de protection et placement). Pour établir cette probabilité relative, il faut d'abord connaître la disproportion métrique, c'est-à-dire la représentation de chacun des groupes dans la population générale ainsi qu'à chacune des étapes de la trajectoire. La disproportion métrique a été établie à partir des données PIJ pour les enfants en protection et des données du recensement 2006 pour le référent populationnel (Statistique Canada, 2006). L'indice de disparité est finalement obtenu en divisant la disproportion métrique pour chacun des groupes à l'étude par la disproportion métrique de l'ensemble des enfants du même groupe ethnoculturel dans la population générale. La seconde analyse, bivariée, permet de comparer les groupes sur diverses variables reliées aux caractéristiques des enfants, des parents, du signalement ainsi qu'aux principales décisions prises par les intervenants. Les variables étant catégorielles, le test statistique utilisé est le khi carré.

### **Résultats**

Le tableau 1 permet d'examiner la représentation relative des enfants issus des groupes ethnoculturels aux différentes étapes de leurs trajectoires de services dans le système de protection montréalais. On constate que, comparativement à tous les autres enfants, les enfants noirs sont près de deux fois plus susceptibles d'être signalés aux services de protection. La probabilité qu'ils soient considérés en besoin de protection et de placement est également plus importante que celle des autres enfants, même si elle est moins élevée que celle observée à l'entrée du système de protection. Les taux de représentation des enfants caucasiens dans le système de protection demeurent moins élevés que ceux des enfants noirs, même si ces taux augmentent d'une étape à l'autre de la trajectoire de services. Enfin, de tous les enfants,

**Tableau 1. Probabilités relatives des groupes ethnoculturels comparativement à tous les enfants aux différentes étapes de leurs trajectoires dans les services de protection montréalais**

	Signalements	Besoins de protection	Placement
Caucasiens	0,89	1,06	1,40
Noirs	1,96	1,77	1,64
Autres minorités	0,72	0,61	0,44

ceux issus des autres minorités visibles sont les moins susceptibles de recevoir des services de protection. Leur sous-représentation augmente à chacune des étapes de leurs trajectoires dans les services.

Le tableau 2 porte sur les caractéristiques individuelles et familiales des enfants dont le signalement a été retenu par les services de protection. Les résultats font ressortir des différences importantes entre les minorités et les Caucasiens, mais qui ne vont pas nécessairement dans le sens attendu. Ainsi, les caractéristiques des enfants et des familles des minorités paraissent en général plus enviables que celles des enfants et des familles caucasiennes.

Par exemple, les enfants caucasiens sont plus nombreux que ceux issus des minorités visibles à vivre une situation de récurrence. Les parents des enfants caucasiens sont plus nombreux à présenter au moins une caractéristique à risque, telle qu'une déficience intellectuelle ou que des antécédents judiciaires. Les mères sont aussi plus nombreuses à avoir donné naissance à leur enfant avant l'âge de 21 ans. Enfin, les enfants caucasiens vivent plus souvent dans des familles monoparentales et ils sont plus souvent enfant unique que les enfants noirs et des autres minorités visibles qui, eux, vivent plutôt dans des familles biparentales et dans lesquelles il y a trois enfants ou plus.

**Tableau 2. Caractéristiques individuelles et familiales des enfants signalés aux services de protection montréalais selon les groupes ethnoculturels**

	Caucasiens (n = 2294)	Noirs (n = 798)	Autres minorités (n = 826)
<b>Récurrence**</b>			
Aucune	66% (1 524)	71% (569)	72% (598)
Une ou plus	33% (770)	29% (229)	28% (228)
<b>Caractéristiques à risque des parents***</b>			
Aucune	47% (1 080)	57% (457)	52% (425)
Une ou plus	53% (1 214)	43% (347)	49% (401)
<b>Âge de la mère à la naissance***</b>			
20 ans ou moins	17% (334)	15% (100)	10% (76)
21 ans ou plus	83% (1 680)	85% (570)	90% (658)
<b>Nombre d'enfants dans la famille***</b>			
Un enfant	36% (833)	29% (228)	30% (249)
Deux enfants	32% (737)	30% (237)	32% (267)
Trois enfants ou plus	32% (724)	42% (333)	38% (310)
<b>Structure familiale***</b>			
Biparentale	27% (569)	29% (204)	45% (341)
Monoparentale	73% (1 574)	72% (511)	55% (421)

\*\* p ≤ 0,01;

\*\*\* p ≤ 0,001.

Le tableau 3 présente les différences intergroupes en ce qui a trait aux caractéristiques du signalement et aux principales décisions prises par les intervenants lors de la prestation de services de protection. Les résultats révèlent tout d'abord que les enfants caucasiens sont plus souvent signalés par des citoyens que les enfants des minorités visibles qui sont, quant à eux, plus nombreux à être signalés par des sources

professionnelles (services sociaux, écoles, services de garde, hôpitaux et corps policiers). Concernant les motifs de signalement, la différence la plus importante concerne les mauvais traitements, qui sont plus souvent signalés dans le cas des enfants noirs et des enfants des autres minorités visibles que dans celui des enfants caucasiens; dans ces mauvais traitements, il s'agit souvent de pratiques éducatives

**Tableau 3. Caractéristiques du signalement et des services de protection selon les groupes ethnoculturels**

	Caucasiens (n = 2294)	Noirs (n = 798)	Autres minorités (n = 826)
<i>Caractéristiques du signalement</i>			
<b>Source du signalement***</b>			
Citoyenne	25 % (526)	17 % (131)	15 % (118)
Professionnelle	75 % (1 567)	83 % (646)	85 % (693)
<b>Motifs de signalement***</b>			
Négligence	25 % (575)	25 % (196)	17 % (137)
Séviçes physiques	12 % (271)	29 % (228)	23 % (189)
Agression sexuelle	10 % (219)	5 % (43)	9 % (73)
Troubles de comportement	10 % (234)	7 % (58)	6 % (52)
Mauvais traitements psychologiques	8 % (184)	11 % (89)	11 % (94)
Cooccurrence	35 % (781)	22 % (177)	34 % (278)
<b>Discipline déraisonnable (séviçes physiques)***</b>			
Oui	10 % (217)	21 % (166)	16 % (132)
Non	90 % (2 047)	79 % (625)	84 % (691)
<b>Blessures physiques (séviçes physiques)***</b>			
Oui	15 % (333)	29 % (231)	28 % (230)
Non	85 % (1 931)	71 % (560)	73 % (593)
<i>Caractéristiques des services de protection</i>			
<b>Corroboration<sup>Ns</sup></b>			
Fondée	80 % (1 835)	78 % (619)	79 % (643)
Non fondée	20 % (459)	22 % (179)	22 % (183)
<b>Besoin de services de protection***</b>			
Oui	62 % (1 128)	55 % (338)	52 % (332)
Non	39 % (707)	45 % (281)	48 % (311)
<b>Types de mesures<sup>Ns</sup> (n = 1076)</b>			
Volontaires	45 % (309)	40 % (77)	45 % (92)
Judiciaires	54 % (369)	60 % (116)	55 % (113)
<b>Placement* (n = 1571)</b>			
Aucun	68 % (697)	71 % (199)	76 % (204)
Un ou plus	32 % (325)	29 % (83)	24 % (63)

Ns = non significatif;

\* p ≤ 0,05;

\*\* p ≤ 0,01;

\*\*\* p ≤ 0,001.

déraisonnables. Des blessures physiques sont aussi plus souvent présentes chez ces enfants que chez les autres. La prudence s'impose cependant dans l'interprétation de ce résultat, car la gravité de ces blessures n'est pas connue. En ce qui a trait aux décisions, aucune différence significative ne ressort entre les groupes quant à la corroboration des faits. Cependant, parmi les cas corroborés, les enfants noirs et ceux des autres minorités requièrent moins souvent de services de protection que les enfants caucasiens. Par ailleurs, lorsqu'on contrôle avec des variables reliées à la gravité de la situation (blessures physiques envers l'enfant et caractéristiques à risque des parents), le taux de besoin de services de protection est similaire entre les groupes. Cela suggère que ce n'est pas l'appartenance ethnoculturelle qui jouerait dans cette décision, mais plutôt les caractéristiques de la situation. D'autres analyses sont cependant nécessaires. Par ailleurs, aucune différence significative ne ressort en ce qui concerne le type de mesures (recours au tribunal ou mesures volontaires). Enfin, les résultats révèlent que les enfants caucasiens font plus souvent l'objet d'un placement à l'étape de l'application des mesures que les enfants noirs et des autres minorités visibles.

## Discussion

La comparaison entre les enfants caucasiens, noirs et des autres minorités visibles fait ressortir des différences importantes quant à la représentation disproportionnelle aux différentes étapes de la trajectoire de services et au profil des signalements, des jeunes et des familles. Les résultats montrent que, comparativement aux enfants des autres groupes ethnoculturels, les enfants noirs sont les plus susceptibles de faire l'objet d'une intervention de la part des services de protection de la jeunesse à Montréal. L'analyse a en outre permis de constater que la représentation disproportionnée de ces enfants était plus importante au seuil du système qu'aux étapes ultérieures dans les services. Ces résultats indiquent que la situation des enfants noirs à Montréal est comparable à celle observée aux États-Unis où ils sont également surreprésentés dans le système de protection, particulièrement à l'étape du signalement (Fluke et al., 2003). La disproportion est toutefois légèrement moins impor-

tante à Montréal que dans certains États américains où ces enfants sont jusqu'à trois fois plus susceptibles d'être signalés (Shaw et al., 2008). Les résultats concernant les enfants des autres groupes culturels sont également concordants avec d'autres études, la plupart américaines, qui montrent que les enfants caucasiens et de minorités visibles autres que les Noirs ont une probabilité nettement plus faible que les enfants noirs de se retrouver dans le système de protection de l'enfance (Ards et al. 2003; Flukes et al., 2003; Lavergne et al., 2008; Stoltzfus, 2005).

Les résultats sur le profil des enfants et des familles signalés font également ressortir des différences intéressantes. Contrairement à ce que l'on aurait pu s'attendre, les enfants caucasiens vivent plus souvent dans un contexte à haut risque psychosocial, alors que les enfants noirs et ceux des autres minorités visibles vivent davantage dans un contexte à faible risque psychosocial. En effet, les situations des enfants caucasiens signalés à la protection de la jeunesse sont plus récurrentes, leurs parents sont plus jeunes et présentent davantage des caractéristiques à risque, et ils vivent plus souvent dans des familles monoparentales. Au contraire, les situations des enfants noirs et des autres minorités visibles sont souvent moins récurrentes, leurs parents sont généralement plus âgés et mieux adaptés et, même s'il y a plus d'enfants au sein de ces familles, celles-ci sont plus nombreuses à pouvoir compter sur deux parents pour en prendre soin.

Malgré ce contexte peu favorable à l'apparition de problématiques de protection, les enfants noirs sont plus susceptibles que les autres enfants de se retrouver dans le système de protection. Nous avons également constaté cette différence (Lavergne et al., 2008) dans les signalements au système de protection canadien. Seule la situation des enfants issus des autres minorités visibles semble cohérente avec le fait qu'ils soient nettement moins susceptibles que les autres de faire l'objet d'une intervention par les services de protection. Une interprétation voudrait que les familles immigrantes aient développé une plus grande capacité à surmonter le stress engendré par les nombreux obstacles et défis auxquels elles doivent faire face dans la société d'accueil

(Tourigny et Bouchard, 1994). Il est également possible que la sous-représentation de ces communautés soit attribuable à des différences dans la manière de définir et de résoudre les situations de mauvais traitements (Hines et al., 2004; Pelczarski et Kemp, 2006). Une analyse plus poussée est cependant nécessaire pour parvenir à mieux cerner un tel phénomène.

Les enfants caucasiens et ceux des minorités visibles diffèrent également quant aux caractéristiques de leurs signalements et à leurs besoins de services de protection. D'abord, les signalements des enfants caucasiens proviennent plus souvent de l'entourage que ceux des minorités, plus souvent signalés par des sources professionnelles que les Caucasiens. Sur le plan des problématiques signalées, on note une proportion plus importante de situations de sévices physiques dans le cas des minorités, situations qui apparaissent très associées à des méthodes disciplinaires ainsi qu'à des normes éducatives différentes de celles prônées par la culture majoritaire. Le fait que ce soit les professionnels qui les signalent pourrait témoigner d'un écart entre eux et ces communautés sur la manière de définir l'agression physique. Alors que pour certaines communautés la punition physique peut découler d'une intention éducative ou encore comporter une finalité adaptative, les intervenants psychosociaux ont plutôt tendance à juger cette pratique néfaste pour l'enfant et à l'associer parfois assez facilement à de mauvais traitements (Christensen, 1989). De tels résultats tendent donc à corroborer, partiellement du moins, l'hypothèse de la présence d'un a priori défavorable aux Noirs dans l'identification et le signalement des situations de compromission. Certaines valeurs liées au rôle du parent semblent s'entrechoquer et les fortes proportions de signalements en provenance des sources professionnelles illustrent leur inquiétude à l'égard du développement et de la sécurité de ces enfants.

L'analyse des principales décisions prises par les intervenants des services de protection montre, par contre, que les craintes des professionnels situés en amont des services de protection ne sont pas nécessairement justifiées. En effet, les signalements concernant les enfants des minorités visibles ne sont pas plus souvent

corroborés que ceux des enfants caucasiens. De plus, ces enfants requièrent moins souvent de services de protection et, une fois que l'évaluation est achevée, ils font moins souvent l'objet d'un retrait de leur milieu familial que les enfants caucasiens. Ces résultats tendent donc à remettre en cause les études faisant état de l'existence d'un a priori défavorable aux enfants des minorités visibles dans la prise de décision sur la corroboration et le placement (Ards et al., 2003; Ards, Chung et Myers, 1999). D'autres études plus sophistiquées (modèle multivarié et prise en compte d'autres variables comme la pauvreté) sont cependant nécessaires pour confirmer ou infirmer cette hypothèse.

### Conclusion

En somme, les résultats de la présente étude montrent que la situation des enfants de minorités visibles signalés aux services montréalais de protection de la jeunesse, et particulièrement celles des Noirs, n'est pas la même que celle des enfants caucasiens. Ce constat soulève l'importance pour les services de protection québécois, à l'instar de leurs vis-à-vis américains, de s'attaquer à la question de la représentation disproportionnelle de certaines minorités visibles dans leurs services. Les disparités dans l'accès à des services de soutien et d'aide adaptés culturellement, à la prise de décision des intervenants psychosociaux et à leurs pratiques professionnelles constituent des cibles d'action en ce sens.

### Descripteurs :

Services aux enfants issus des minorités - Québec (Province) // Jeunesse issue des minorités - Protection, assistance, etc. - Québec (Province) - Montréal // Service social aux minorités - Québec (Province) - Montréal

Children of minorities - Services for - Quebec (Province) // Minority youth - Child welfare - Quebec (Province) - Montréal // Social work with minorities - Quebec (Province)



## Note

1 Les auteurs tiennent à remercier les Centres jeunesse participants pour avoir facilité l'accès aux données utilisées dans cette étude. Cette recherche a été rendue possible grâce à une subvention du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH).

## Références

- Ards, S. D., Chung, C., & Myers, S. L. (1999). Letter to the editor, *Child Abuse and Neglect*, 23 (12), 1-9.
- Ards, S. D., Myers, S. L., MalkisErin, A., & Zhou, L. (2003). Racial Disproportionality in Reported and Substantiated Child Abuse and Neglect: An Examination of Systematic Biases, *Children and Youth Services Review*, 25 (5-6), 375-392.
- Barth, R. (2005). Child welfare and race: models of disproportionality. In D. J. Derezotes, J. Poertner & E. M. Testa. *Race matters in child welfare: The overrepresentation of African American children in the system*: 25-46. Washington, DC: Child Welfare League of America.
- Bernard, L., et McAll, C. (2004). La surreprésentation des jeunes haïtiens dans le système québécois de la protection de la jeunesse, *Intervention*, 120, 117-124.
- Bernard, L., et McAll, C. (2009). *La surreprésentation des jeunes Noirs montréalais*. Montréal : Centre de recherche sur les inégalités sociales, les discriminations et les pratiques alternatives de citoyenneté (CREMIS). [www.cremis.ca](http://www.cremis.ca).
- Blackstock, C., Trocmé, N., & Bennett, M. (2004). Child Maltreatment Investigations among Aboriginal and Non-Aboriginal Families in Canada, *Violence Against Women*, 10 (8), 901-916.
- Chan, A. (2008). Every child matters? A critical review of child welfare reforms in the context of minority ethnic children and families, *Child Abuse Review*, 17, 6-22.
- Chapin Hall Center for Children (2008). *Understanding racial and ethnic disparity in child welfare and juvenile justice*. Chicago: Chapin Hall Center for Children at the University of Chicago.
- Christensen, C. P. (1989). Protecting our youth: Cultural issues in the application and administration of the Youth Protection Act, *Intervention*, 84, 31-41.
- Detlaff, A. J., & Rycraft, J. R. (2008). Deconstructing disproportionality: views from multiple community stakeholders, *Child Welfare*, 87, 37-58.
- Fluke, J. D., Yuan, Y.-Y. T., Hedderson, J., & Curtis, P. A. (2003). Disproportionate representation of race and ethnicity in child maltreatment: Investigation and victimization, *Children and Youth Services Review*, 25 (5-6), 359-373.
- Gouvernement du Canada (2004). *Rapport statistique sur l'équité en matière d'emploi 2001*. Ottawa : Ressources humaines et développement des compétences.
- Hill, R. B. (2006). *Synthesis of research on disproportionality in child welfare. An update*. Washington, Casey-CSSP Alliances for Racial Equity in the child welfare system.
- Hines, A. M., Lemon, K., Wyatt, P., & Merdinger, J. (2004). Factors related to the disproportionate involvement of children of color in the child welfare system: A review and emerging themes, *Children and Youth Services Review*, 26, 507-527.
- Lavergne, C., Clément, M.-È., et Cloutier, R. (2005). PIBE ou la création d'une fenêtre sur des données de recherche dans le domaine de la protection de la jeunesse au Québec, *Intervention*, 122, 31-41.
- Lavergne, C., Dufour, S., Trocmé, N., & Larrivée, M.-C. (2008). Visible minority, Aboriginal and Caucasian children investigated by Canadian protective services, *Child Welfare*, 87, 59-76.
- Pelczarski, Y., & Kemp, S. P. (2006). Patterns of child maltreatment referrals among asian and pacific islander families, *Child Welfare*, 85, 5-31.
- Rycus, J. S., et Hughes, R. C. (2005). *Guide terrain pour le bien-être des enfants*. Montréal : éditions Sciences et culture.
- Sedlak, A. J., & Broadhurst, D. D. (1996). *Third national incidence study on child abuse and neglect*. Washington, DC: U.S.: Department of Health and Human Services.
- Sedlak, A. J., & Schultz, D. (2005). *Race Differences in Risk of Maltreatment in the General Child Population*. Paper presented at the Race Matters forum, January 8-9, 2001. Chevy Chase, MD.
- Shaw, T. V., Putnam-Hornstein, E., Magruder, J., & Needell, B. (2008). Measuring racial disparity in child welfare, *Child Welfare*, 87, 23-36.
- Statistique Canada (2006). *Recensement de la population 2006*. Commande spéciale. <http://www.statcan.ca>.
- Stoltzfus, E. (2005). *Race, Ethnicity and child welfare*. Washington, Congressional Research Service.
- Tourigny, M., et Bouchard, C. (1994). Incidence et caractéristiques des signalements d'enfants maltraités : comparaison interculturelle, *Child Abuse & Neglect*, 18 (10), 797-808.